

29/09/ 2020
Compte rendu
Comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du Forum de Mimizan sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ.

- Nombre de délégués en exercice : 26
- Nombre de délégués titulaires présents : 17
- Nombre de délégués suppléants présents votants : 4
- Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 1
- Nombre de délégués représentés : 0
- **Nombre de votants : 21**

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Isabelle	BONNAT	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Benoît	EMASABAL	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Françoise	LEINER	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Muriel	MAS	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Martine	PRAT	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Laure	PINCÉ	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	FRAGNEAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Céline	SEGAUT	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Sandrine	THOMAS	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Thibaut	CHANCY	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Benjamin	BARDES	Communauté de Communes des Grands Lac
Madame	Cécile	CASSUTI	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Arnaud	GOMEZ	Communauté de Communes Côtes Landes Nature

Monsieur	Michel	LUCIANO	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Philippe	TARSOL	Communauté de Communes Côtes Landes Nature

Délégués titulaires ou suppléants excusés :

Monsieur	Yvan	ALQUIER	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Sylvain	BAZAS	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	VICHERY	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Elodie	BOURREL	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Marie-France	DELEST	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Eliane	PUJOS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Sophie	WEBER	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Michelle	BURGAN	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Marie-Pierre	LACOSTE	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Sabrina	DANIEL-CALONNE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Manuel	DIAZ	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Jacqueline	FANARI	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Frédéric	DARMAGNAC	Communauté de Communes des Grands Lac
Madame	Sandra	QUEREJETA	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	MOLEIRO	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Christine	MIRIEU DE LABARRE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Brigitte	CHEMIN	Communauté de Communes des Grands Lac

Monsieur	François	COUTURIER	Communauté de Communes des Grands Lac
Madame	Nathalie	CHAUSSIS	Communauté de Communes des Grands Lac
Madame	Karine	DASQUET	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Madame	Sophie	GISTAIN	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Madame	Muriel	LAGORCE	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Lukas	LANGLOIS	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Stéphane	SERE	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Madame	Marie	DURAN	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Thierry	GALLEA	Communauté de Communes Côtes Landes Nature

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

Ordre du jour

PRESENTS	2
Ordre du jour.....	5
Présentation du PETR.....	6
Les délibérations.....	11
Convention avec Mimizan.....	11
Création d'un poste d'assistant administratif / Gestionnaire LEADER.....	11
Indemnité de repas.....	12
Indemnité du Président.....	12
Décision modificative du Budget n°1.....	13
NOMAD' – saison 2020.....	14
Questions diverses.....	16
Carte touristique.....	16
Changement de direction.....	16

Présentation du PETR

Monsieur le Président Arnaud GOMEZ profite de ce premier comité syndical après celui de l'installation pour faire une présentation complète du Pays :

- Son territoire
- Son rôle et ses missions
- Son organisation

1- Une cohésion territoriale



◆ Un projet territorial à mettre à jour dans l'année de l'élection

- ◆ Elaboration en partenariat avec les EPCI
- ◆ Projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social
- ◆ Permet la cohérence entre tous les outils mis en place par le Pays (LEADER, Contractualisation régionale, Mobilité, NOMAD', etc.) et ceux des EPCI ou des communes (PCAET, TEPOS, SCoT, Schéma de développement économique, etc.)

→ Des axes stratégiques à définir en commun



7

2- Le programme LEADER



- ◆ LEADER est un programme européen constitué en Groupe d'Action Locale (GAL) comprenant élus du territoire et personnes de la société civile
- ◆ Le GAL de notre territoire est porté par le PETR Landes Nature Côte d'Argent
- ◆ Le programme LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zones rurales et dépend du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).
- ◆ En plus de l'enveloppe financière de 1 300 000 €, le programme européen permet au territoire d'avoir une ingénierie locale dédiée à l'émergence et à l'accompagnement des projets publics ou privés.



8



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT

2- Le programme LEADER



Fond européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

- ◆ Le comité de programmation :
 - ◆ Auditionne les porteurs de projets publics ou privés
 - ◆ Analyse, sélectionne et programme les projets

- ◆ Il est composé au Pays Landes Nature Côte d'Argent de 18 membres élus et 24 membres privés.

- ◆ A savoir : le comité de programmation est en cours de réactualisation pour les publics et privés
 - ◆ N'hésitez pas à soumettre des personnes de la société civile !

9



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT

2- Le programme LEADER

A ce jour :

- ◆ 16 dossiers ont été sélectionnés (accord de principe) pour un total de 439 000 €
- ◆ 15 dossiers ont été programmés (dossier instruit et validé) pour 645 500 € (soit 49%)
- ◆ 481 000 € de subventions ont été payées aux porteurs de projet (soit 37%)
- ◆ 14 dossiers sont envisagés permettant d'arriver au 1 300 000 € octroyés par l'Europe

Exemple de projets financés :

- Création de la Halle du marché de St Julien en Born
- Piétonnisation du cœur de Bourg de Gastes
- Achat de l'écomobile du SIVOM du Born
- Réalisation d'un diagnostic sur les circuits courts alimentaires
- Ingénierie locale .





3- La contractualisation régionale

◆ Contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine 2019 – 2022

- ◆ 31 projets structurants / 25 projets en amorçage
- ◆ Pour un montant de subvention estimé à 1,76M d'€
- ◆ Contrat ouvert à d'autres projets publics ou privés

◆ Aide à l'ingénierie du Pays grâce à ce contrat :

- ◆ ½ ETP Animation du Contrat (taux à 50%)
- ◆ 10 000 € / an pour LEADER
- ◆ 1 ETP Mobilité (taux à 50%)
- ◆ Possibilité d'aide à l'ingénierie pour 1,5 ETP supplémentaire

11



3- La contractualisation régionale

◆ Possibilité de rajouter des projets au contrat

- ◆ Actualisation des dossiers en cours (Camille Fernandes à la rencontre des Communes et des Communautés de Communes)
- ◆ Contact à prendre auprès du PETR pour tout projet
- ◆ Suivi du Contrat par 2 CoPil par an
 - ◆ dont le prochain le **16 octobre 2020 à 10h00 à Saint Julien en Born**

Exemple de projets financés :

- La réhabilitation des arènes de Parentis en Born
- L'annexe de la Maison de Santé à Pontenx les Forges
- La création d'une Halle du Partage à Castets
- L'étude pour la valorisation du sentier d'interprétation de la Lette à Cugnes

12



4- Le Contrat de Ruralité



◆ Contrat avec la Préfecture 2016 – 2020

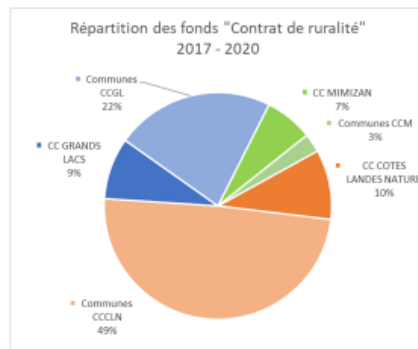
- ◆ Contrat regroupant les dossiers DETR + un fonds dédié « Contrat de Ruralité »
- ◆ Ce fonds est éligible chaque année aux communes / EPCI / PETR exclusivement
- ◆ Entre 2016 - 2020 : 1 100 000 € de subventions directes

◆ Contrat avec la Préfecture 2021- 2027

- ◆ Pays en veille sur la future génération avec la Préfecture

13

4- Le Contrat de Ruralité

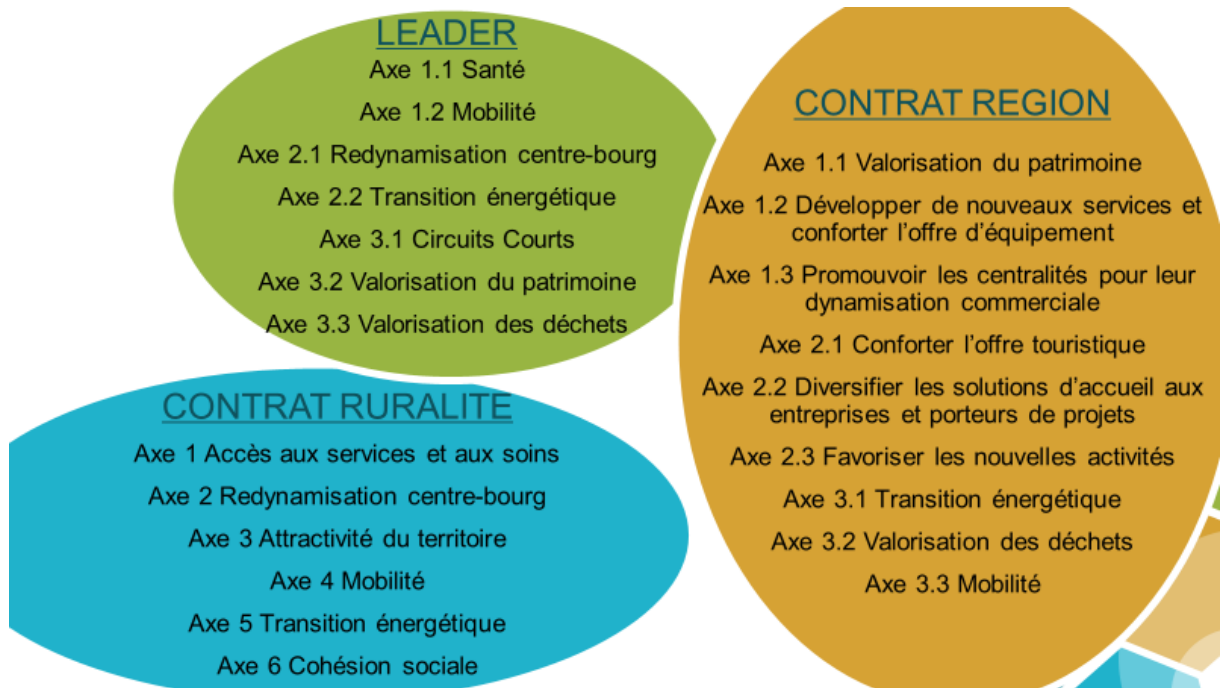


Exemple de projets financés :

- Aménagement de locaux commerciaux à Sanguinet
- Travaux d'aménagement de l'hélistation de la gendarmerie à Mimizan
- Réalisation d'un tronçon de piste cyclable à Bias
- Aménagement de la résidence sénior à Léon
- Création d'un espace associatif à St Julien en Born

14

Monsieur le Président présente également les différents axes des 3 contrats :

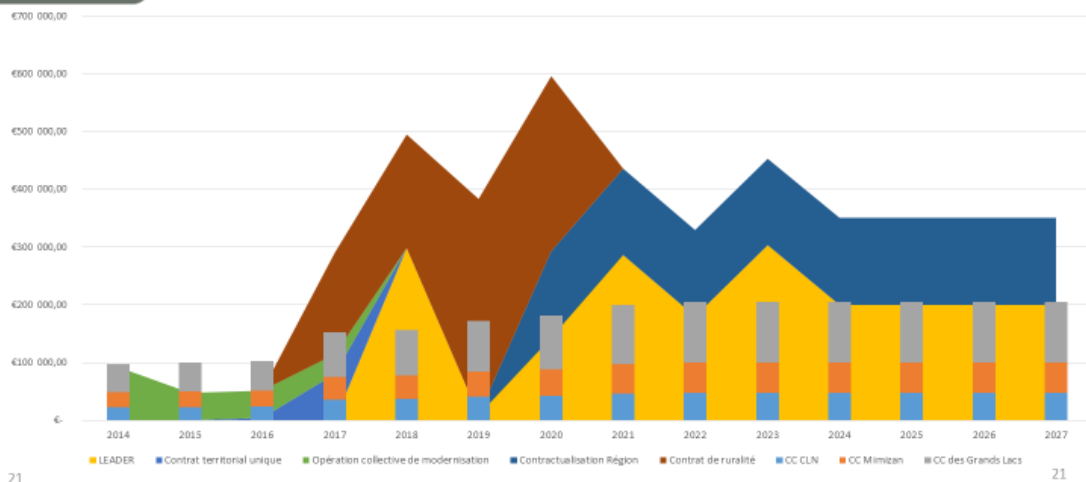


Monsieur le Président explique que le Pays apporte une valeur économique chaque année depuis 2017. Cette plus-value est estimée également pour les années à venir.

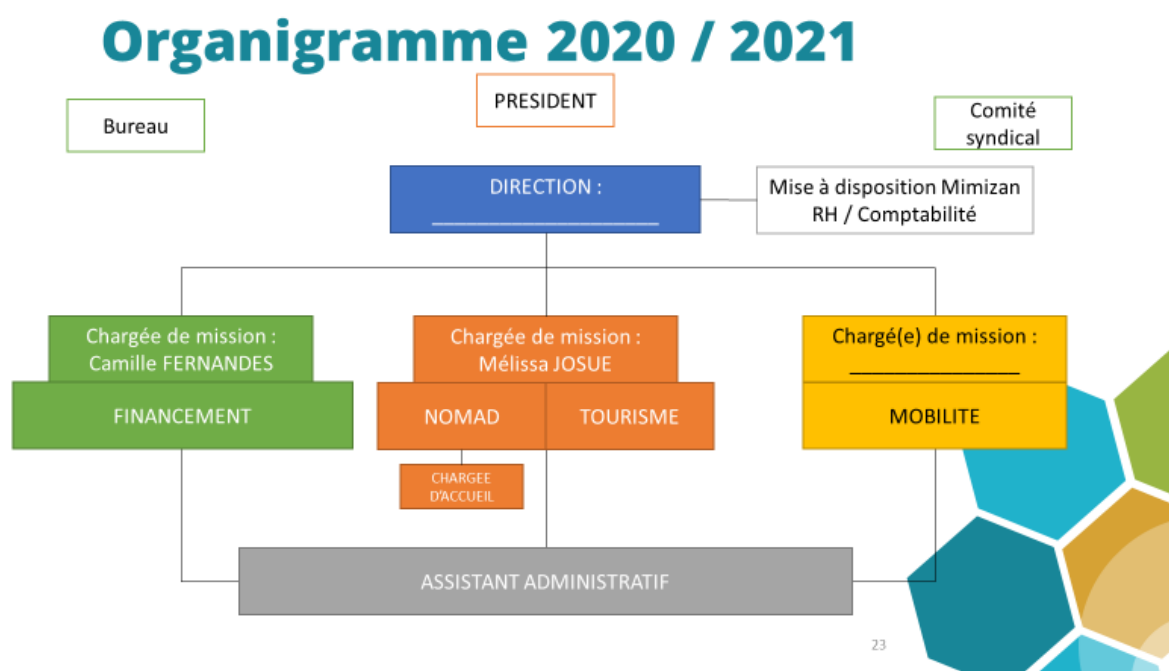
Une valeur ajoutée économique



Rapport cotisations Communautaires / retour financement sur le territoire



Monsieur le Président présente également la nouvelle organisation du PETR :



Les délibérations

Convention avec Mimizan

Une convention est passée avec la commune de Mimizan pour les services de comptabilité, des ressources humaines et de la maintenance informatique.

Après une rencontre avec le maire de Mimizan, le Président Arnaud Gomez propose au comité syndical de reconduire cette convention pour la durée du mandat.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité cette convention

Création d'un poste d'assistant administratif / Gestionnaire LEADER

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent pour à la fois le secrétariat du Pays et à la gestion du programme LEADER.

L'emploi sera à temps complet de catégorie hiérarchique B car la nature des fonctions à occuper le justifient.

La proposition faite est de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'assistant administratif / Gestionnaire LEADER de catégorie hiérarchique B.

Le comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

Indemnité de repas

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, il est nécessaire de délibérer sur les changements du montant forfaitaire pour les frais de repas.

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70 €	90 €	110 €	70 €	90 € ou 10 740 F CFP
Repas	17.5 €	17.5 €	17.5 €	17.5 €	21 € ou 2 506 F CFP

Le comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

Indemnité du Président

Lorsque l'organe délibérant d'un EPCI est renouvelé, il doit dans les trois mois suivant l'installation du nouveau conseil, fixer les indemnités de ses membres. L'article L 5211-12 du CGCT définit les modalités de répartition et de versement de l'enveloppe indemnitaire globale.

La circulaire du 19 juillet 2010 établit les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) est venu préciser.

Considérant que pour un PETR de 53 490 habitants, le taux maximal de l'indemnité du président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 29,53 % (article R 5212-1 CGCT) ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de Président du Pays Landes Nature Côte d'argent, il est amené à consacrer du temps au travers de ses déplacements sur le territoire et en dehors pour représenter la structure mais aussi du temps consacré pour maîtriser le fond des dossiers inhérent au PETR, notamment en animant des réunions d'équipe bimensuelles, et pour la préparation, participation et animation des commissions, bureaux et comités syndicaux.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer l'indemnité du Président à 50% du taux maximum légal, soit 14,76%.

Le comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

Décision modificative du Budget n°1

Suite aux indemnités du Président, une décision modificative du budget est nécessaire.

En voici la proposition :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
	Libellé		Montant
Chapitre	12	CHARGES DU PERSONNEL	
Article	6218	Autre personnel extérieur	- 3 000,00 €
Sous-total Chapitre 012			- 3 000,00 €
Chapitre	65	AUTRES CHARGES	
Article	6531	Indemnités	3 000,00 €
Sous-total Chapitre 012			3 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement			-
			€



Le Comité Syndical valide à l'unanimité cette proposition.


NOMAD' – saison 2020

Une présentation succincte des actions NOMAD et du bilan de la saison a été projetée le jour du comité syndical.

EMPLOI
NOMad'

Forums de l'Emploi saisonnier

	<p>BISCARROSSE</p> <p>53 entreprises présentes (+43%) 800 postes à pourvoir (+60%) 900 entretiens réalisés (-18%) 680 visiteurs (-11%)</p>	
	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN</p> <p>42 entreprises présentes (+14%) 510 postes à pourvoir (+2%) 620 entretiens réalisés (-17%) 350 visiteurs (-7%)</p>	
	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COTE LANDES NATURE</p> <p>ANNULE CAUSE CONFINEMENT 22 Entreprises étaient inscrites au 15mars (19 présentes en 2019)</p>	



Comité syndical NOMAD' 2020 - 29 septembre 2020

EMPLOI
NOMad'

JOB Dating

3 JOURS POUR L'EMPLOI

Chez l'employeur, au cœur du métier

NOUVEAUTE'

	<p><u>BISCARROSSE PLAGES - 23 juin</u></p>	
	<p>18 entreprises participantes 56 postes à pourvoir 25 candidats retenus ou essai</p>	<p>7 postes logés 1 poste -18ans 81 entretiens réalisés</p>
	<p><u>MIMIZAN PLAGES - 24 juin</u></p>	
	<p>13 entreprises participantes 33 postes à pourvoir 15 candidats retenus ou essai</p>	<p>5 postes logés 0 poste -18 ans 65 entretiens réalisés</p>
	<p><u>CONTIS PLAGES - 25 juin</u></p>	
	<p>5 entreprises participantes 14 postes à pourvoir 2 entretiens réalisés</p>	<p>2 postes logés 2 poste -18 ans 1 candidat retenu</p>

Comité syndical NOMAD' 2020 - 29 septembre 2020

SAISON 2020

3 Permanences et visites terrain

NOMad'



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS			
300	EMPLOYEURS RECENSES	2200	SAISONNIERS
107	EMPLOYEURS ont diffusés via nos services (-34%)	407	Saisonniers renseignés (+61%)
320	Postes à pourvoir diffusés (-31%)	102	Demandes de logements (-32%)
187	Visites terrain (-50%)	0	Visites sur le LAS (48 en 2019)
		26%	Offres logés (-23%)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN			
280	EMPLOYEURS RECENSES	1000	SAISONNIERS
55	EMPLOYEURS ont diffusés via nos services (-37%)	309	Saisonniers renseignés (+46%)
166	Postes à pourvoir diffusés (-55%)	58	Demandes de logements (-21%)
152	Visites terrain (-35%)	6	Visites sur le LAS (41 en 2019)
		35%	Offres logés (+9%)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COTE LANDES NATURE			
260	EMPLOYEURS RECENSES	910	SAISONNIERS
55	EMPLOYEURS ont diffusés via nos services (-30%)	143	Saisonniers renseignés (+134%)
146	postes à pourvoir diffusés (-43%)	22	Demandes de logements (-33%)
161	Visites terrain (-36%)	0	Visites sur le LAS (8 en 2019)
		35%	Offres logés (-3%)

Comité syndical NOMAD' 2020 - 29 septembre 2020

LOGEMENT

NOMad'

Aires de Camping-Car



Chambre chez l'habitant



Aires Naturelles



Kit Logeur



Campings du territoire



Logements Individuels



Chez l'employeur



32%

Internat Parentis-en-Born



51 chambres

Comité syndical NOMAD' 2020 - 29 septembre 2020

DROIT DU TRAVAIL

NOMad'



- ✓ Renouvellement du protocole d'accord de médiation sociale du travail, avec les 15 partenaires sociaux du travail pour la 10ème année consécutive



- ✓ Atelier d'information dès les Forums de l'Emploi Saisonnier

- ✓ 5 cas de médiations ou demandes de renseignements Droit du Travail en 2020 (-66% N-1)



- ✓ Livret recensant les cas les plus récurrents des années précédentes
- ✓ Validé par la DIRECCTE
- ✓ Edité en 2500 exemplaire pour un coût de 552,24€ TTC
- ✓ Distribué dès les Forums de l'Employeurs
- ✓ Distribué sur le territoire au fil de la saison
- ✓ Pour les Employeurs et les Saisonniers
- ✓ Version téléchargeable en ligne sur le site www.nomad-saisonniers.com

Comité syndical NOMAD' 2020 - 29 septembre 2020

Un bilan plus détaillé sera réalisé lors d'un comité de pilotage le 24 novembre 2020.

| Questions diverses

Carte touristique

Le PETR édite une carte à l'échelle de son territoire. Le Président propose de reconduire cette carte en 2021 tout en prenant en considération les demandes des offices de tourisme. L'année 2021 sera l'occasion de réfléchir sur l'avenir de cette carte.

Changement de direction

Le directeur actuel Geoffrey BELHOUTE quitte ses fonctions au 16 octobre 2020. Un recrutement est actuellement en cours.

Coralie SEWERYN a été embauché et prendra ses fonctions le 9 novembre 2020.

La séance est levée à 19h30.